

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 481^e séance (séance intensive) tenue 11 décembre 2006, à 9 heures 30,
à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Luc Vinet; la *provost* et vice-rectrice—Affaires académiques : Mme Maryse Rinfret-Raynor; le vice-*provost* et vice-recteur—Planification : M. Pierre Simonet; le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés : M. Guy Berthiaume; la vice-rectrice—Vie étudiante : Mme Martha Crago; le vice-recteur—International et responsable des études supérieures : M. Jacques Frémont; le vice-recteur—Recherche : M. Jacques Turgeon; le vice-recteur exécutif, M. Guy Breton; les doyens : Mme Anne-Marie Boisvert, M. Jacques Boucher, M. Jean-Marc Boudrias, M. Giovanni de Paoli, M. Jean Duhaime, Mme Céline Goulet, M. Joseph Hubert; M. Claude Lamarche, M. Michel D. Laurier, M. Pierre Moreau, M. Jean Sirois; les représentants du corps professoral : M. Paul Arminjon, Mme Renée Béland, Mme Louise Béliveau, Mme Marie-Pierre Bousquet, M. Milton Campos, Mme Anne Charbonneau, Mme Christine Colin, Mme Sophie Cuvelliez, M. Marc-André Deniger; Mme Fabie Duhamel, M. Louis Dumont, Mme Claire Durand, M. André Ferron, M. Alan K. Goff, Mme Josée Harel, Mme Marianne Kempeners, Mme Line Labbé, Mme Diane Labrèche, M. Raymond Lalande, M. Serge Larochelle, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Létourneau, M. Claude Marois, M. Denis Monière, M. Jean-Guy Nadeau, Mme Fahima Nekka, Mme Lucie Parent, M. René Parenteau, M. Raymond Perrin, Mme Louise Poirier, M. Roger B. Richard, M. Michel Seymour, M. Richard Silbert, M. Pierre Trudel; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Françoise Filion, Mme Chantal Gamache, Mme Isabelle Jordi, M. Najib Lairini, Mme Monique Landry, Mme Louise Larivière, M. Maxime Rhéaume, M. Laval Rioux, Mme Dominique Serrano; les représentants des étudiants : M. Sylvain Dubé, Mme Yvonne Ellis, Mme Marie-Michèle Houle, M. Jonathan Plamondon, M. Vincent Ranger, M. Denis Sylvain, M. Martin Vézina, M. Louis-Philippe Vien; les représentants des cadres et professionnels : M. Richard Alix, Mme Christine Léonard; les observateurs : M. Pierre Chenard, M. Réal Lallier, M. Bernard Modulsky, M. André Racette.

ABSENTS : les doyens : M. Pierre Moreau (en après-midi); M. Jean L. Rouleau; les directeurs des écoles affiliées : M. Robert L. Papineau, M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Jean-Luc Bacher, M. Jean-Pierre Bonin, Mme Marie-Thérèse Chicha, M. Germain Lacasse, M. François Lespérance, M. Paul Lewis, M. Sang Nguyen, M. Samir Saul, M. Denis Vaillancourt, M. Jesús Vásquez-Abad; les représentants du personnel enseignant : M. Charles Overy, M. Richard J. Paradis; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Yvon Bouchard, M. Jean Koclas; les représentants du personnel : M. Stéphane Lavigne, M. Normand Mc Duff, M. Mario Roy; un membre désigné par le Conseil : M. Luc Granger; un représentant des cadres et professionnels : M. Daniel Boucher; les observateurs : Mme Josée Bourguignon, M. Alexandre Chabot, Mme Hélène David, M. Éric Filteau, M. Luc Giroux, Mme Louise Hélène Richard, Mme Ghilaine Roquet.

EXCUSÉS : les doyens, M. Jean L. Rouleau; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les représentants du corps professoral : M. Daniel Dumouchel, M. Dominique Garrel, M. Jacques Gresset, M. Philippe Langlais, M. Laurence McFalls, M. Serge Montplaisir, M. Benoît Moore, M. Jean-Victor Patenaude, M. Jean Portugais, M. Jean Wilkins; un représentant du personnel enseignant : Mme Sabine Sève-Rousseau; des observateurs : M. Robert Couvrette, Mme Andrée Labrie.

PRÉSIDENT : M. Luc Vinet
PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS : M. Jean Trépanier
SECRÉTAIRE : Mme Francine Verrier
CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

Le recteur signale le décès subi, survenu le 2 décembre, de M. Gilles Houle, professeur titulaire au Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences. Le doyen de cette Faculté présentera un hommage à la mémoire de M. Houle lors de la prochaine séance de l'Assemblée. Il signale également qu'une étudiante de l'Université se trouve dans le coma à la suite d'un accident.

On mentionne que les documents relatifs aux états financiers que les membres de l'Assemblée ont reçu par courrier avec le dossier séance leur ont été transmis pour information et ne sont pas rattachés à un point de l'ordre du jour. Il s'agit des documents intitulés : *États financiers au 31 mai 2005* [portant la cote A-21/481^o/609]; *Dépenses 2005-2006 des facultés et services* [portant la cote A-21/481^o/610]; *Commentaires et faits saillants 2005-2006 (États financiers au 31 mai 2006 et États comparatifs des réalisations et des budgets de Fonds de fonctionnement général)* [portant la cote A-21/481^o/611].

La secrétaire générale rappelle aux membres que la feuille de signature des présences a été déposée tardivement à l'entrée de la salle; elle invite les membres à s'assurer de la signer.

AU-481-1 ORDRE DU JOUR
A-21/481^o/607

AU-481-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. Il est d'abord précisé que la présente séance est une séance intensive, qui débute à 9 heures 30 et qui se terminera lorsque tous les points inscrits à l'ordre du jour auront été traités. Une pause aura lieu à l'heure du dîner, au cours de laquelle un repas sera servi, et une pause-café est prévue en après-midi. M. Claude Lamarche présente les points inscrits à l'ordre du jour de cette séance, établi en fonction du rapport du Comité de l'ordre du jour, consigné au document A-21/481^o/607.

Considérant la présentation de sujets spécifiques à la *Période d'information*, le Comité propose à l'Assemblée de prolonger de 30 minutes la durée habituellement consacrée à l'étude des cinq premiers points statutaires.

Relativement à des points inscrits en *Affaires soumises pour études*, le Comité a déterminé, pour chacun, des périodes de discussion générale d'une durée de 25 minutes pour le point 10, de 40 minutes pour le point 11, de 55 minutes pour le point 12, et de 15 minutes pour le point 13.

La rubrique des *Points privilégiés* comporte la présentation d'un point sur les rapports d'étape sur les travaux des Comités de l'Assemblée. La présentation de ce point spécial a été fixée au plus tard après le repas du midi.

Le rapport du Comité de l'ordre du jour signale que celui-ci a reçu une demande, présentée par M. Jean Portugais et appuyée par Mme Renée Béland, pour l'inscription d'un point portant sur la situation des chercheurs. Après étude, le Comité, à l'unanimité, a rejeté la demande, considérant principalement le fait que la situation des chercheurs était inscrite parmi les sujets faisant l'objet de la négociation continue, prévue par la Lettre d'entente no 14 de la *Convention collective intervenue entre l'Université de Montréal et le Syndicat général des professeurs et professeures de l'Université de Montréal—2004-2008*. Il ne serait donc pas opportun que l'Assemblée soit saisie de cette question.

Par ailleurs, les membres ont reçu un document sur une proposition de modification à l'ordre du jour de la séance, transmise à la secrétaire générale le 30 novembre dernier, présentée par M. Michel Seymour et appuyée par M. Louis Dumont, et portant sur l'identification des axes stratégiques de recherche. Selon le Règlement de régie interne de l'Assemblée et les délais qui y sont prévus, cette demande de modification à l'ordre du jour sera débattue en séance et devra, pour être adoptée, recueillir un vote affirmatif de la majorité des membres présents.

Le président des délibérations invite l'Assemblée à procéder au vote sur les deux questions présentées précédemment.

L'Assemblée se prononce sur la proposition du Comité de l'ordre du jour de prolonger de 30 minutes la durée habituellement consacrée à l'étude des cinq premiers points statutaires de l'ordre du jour. Une telle proposition correspond à une suspension des règles, et requiert le consentement unanime de l'Assemblée. Aucune objection n'étant posée, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Relativement à la proposition de modification à l'ordre du jour, M. Michel Seymour donne lecture de sa demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour, consignée au document transmis aux membres, et dont la proposition se présente comme suit :

Considérant que l'identification d'axes stratégiques de recherche répond aux exigences des organismes subventionnaires;

Considérant que les exigences des organismes subventionnaires soulèvent la question de l'autonomie de l'Université, et par voie de conséquence, celle des professeurs et des départements;

Considérant que la formulation de tels axes affecte tous les aspects du développement de notre institution;

Considérant que le rôle des professeurs et des départements ne doit pas être confiné à un statut de consultant;

Il est proposé :

1. de réaffirmer le rôle incontournable des professeurs et des assemblées départementales dans l'identification des axes stratégiques de recherche, dans la description des postes de professeur, dans le choix des candidats à des postes de professeur et dans l'initiative de soumettre des candidatures à des chaires de recherche.

2. que l'identification et le choix des axes stratégiques, après consultation des professeurs et des unités départementales, fassent l'objet d'un examen approfondi par l'Assemblée universitaire.

La proposition de M. Seymour a été appuyée par M. Louis Dumont.

En réponse à une question du vice-recteur–Recherche, le président des délibérations précise que des propositions d'amendements pourraient être suggérées lors de l'étude de la proposition si elle est inscrite à l'ordre du jour.

L'Assemblée prend le vote en regard de la proposition d'amendement à l'ordre du jour; celle-ci est adoptée à la majorité, aucune opposition et 4 abstentions étant inscrites. Le point portant sur l'identification des axes stratégiques de recherche est inscrit à l'ordre du jour de la séance, en Affaires soumises pour étude, au point 14.

L'ordre du jour amendé se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 480^e séance tenue le 20 novembre 2006
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - Rapport du recteur
 - Réponses aux questions relatives au document de la CRÉPUQ sur l'évolution du solde de fonctionnement des universités québécoises en 2004-2005
 - Processus d'élaboration du plan directeur des espaces
 - Évaluation des programmes

- Faits saillants des activités de l'Assemblée et de ses comités pour l'année 2005-2006
- 6. Période de questions
- B. POINTS PRIVILÉGIÉS**
 - 7. Élection d'un membre au comité de nomination
 - 8. Comité de nomination
 - Recommandation relative à la nomination du président du Comité du budget
 - Recommandation relative à la nomination d'un membre étudiant au Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants
- Point spécial dont l'étude est fixée au plus tard après le repas de midi**
 - 9. Rapports d'étape sur les travaux des Comités de l'Assemblée :
 - Comité de la planification
 - Comité de la recherche
 - Comité du statut du corps professoral
 - Comité consultatif sur les achats et placements socialement responsables
 - Comité de révision du Règlement sur les conflits d'intérêts
 - Comité *ad hoc* sur la gestion des partenariats Université – bailleurs de fonds
 - Groupe sur l'évaluation de l'enseignement
 - Groupe de travail chargé d'étudier la représentation du corps professoral à l'Assemblée universitaire
- C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE**
 - 10. Structuration des études supérieures
 - Rapport sur les échanges relatifs aux *Propositions de modifications et de clarifications* consignées au document A-21/480^e/606
 - 11. Proposition relative aux modalités d'utilisation des montants qui proviendront du réinvestissement annoncé par le Gouvernement du Québec
 - 12. Stratégie d'internationalisation de 2^e génération de l'Université de Montréal
 - 13. Proposition concernant la transmission à l'Assemblée, selon une fréquence annuelle, d'un document produit par la CRÉPUQ sur le fonds de fonctionnement des universités québécoises
 - 14. Identification des axes stratégiques de recherche
 - 15. Prochaines séances
 - 16. Clôture de la séance

AU-481-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 480^e SÉANCE

AU-481-2

Les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal mentionné.

Dans la liste des présences, ajouter le nom de M. Louis Dumont.

À la page 12, à l'avant-dernier paragraphe, la deuxième phrase du paragraphe se lira : « Dans le cas où cette situation serait confirmée, M. Larochelle s'informe de la possibilité que ces hausses soient appliquées non pas en cours de subvention, compte tenu des effets potentiellement néfastes de telles hausses sur la recherche, mais plutôt au moment de la demande de nouvelles subventions, de manière à tenir compte de ces coûts dans le budget de recherche. »

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 480^e séance tenue le 20 novembre 2006, tel que modifié.

AU-481-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

AU-481-3

Les sujets relatifs aux affaires découlant de la 480^e séance ont été inscrits à l'ordre du jour.

AU-481-4 CORRESPONDANCE AU-4814

La secrétaire générale fait état d'une lettre de remerciements qu'elle a reçue de la part d'un membre de la famille de M. Camille Sandorfy, professeur émérite au Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences, décédé en juin dernier, à la suite de la motion de condoléances de l'Assemblée qui avait été transmise à famille. La lettre signale l'estime que M. Sandorfy portait à ses collègues et à l'Université.

AU-481-5 PÉRIODE D'INFORMATION AU-481-5

AU-481-5.1 Rapport du recteur AU-481-5.1

AU-481-5.1.1 Nominations AU-481-5.1.1

Le recteur signale les nominations suivantes : Mme José Bourguignon a été nommée directrice des admissions au Bureau de l'admission et du recrutement; M. Réjean Duval a été renouvelé au poste de directeur général du Service des entreprises auxiliaires; M. Jacques Pelletier a été nommé directeur général de la Direction des ressources humaines; M. Giovanni De Paoli, nommé doyen de la Faculté de l'aménagement.

AU-481-5.1.2 Concours FCI AU-481-5.1.2

Le recteur mentionne que huit projets relevant de l'Université et de l'École Polytechnique ont été retenus au concours de la Fondation canadienne pour l'innovation-FCI, recevant un montant total de 39 M\$. Ce montant correspond à une proportion de 12 % du montant de 422 M\$ que cette fondation a attribué. Le recteur adresse ses félicitations au vice-recteur-Recherche, qui a coordonné ce dossier.

AU-481-5.1.3 DGTIC AU-481-5.1.3

Le recteur rappelle l'engagement pris afin que d'ici la fin de l'année, soit dressé un rapport sur la situation de la DGTIC. Un comité *ad hoc* a été mis sur pied. Sur cette question, le recteur donne la parole au vice-recteur exécutif. À l'aide d'une présentation assistée par acétates électroniques, et en réponse à un courriel que lui a adressé un membre de l'Assemblée, le vice-recteur explique la composition du Comité *ad hoc* sur la DGTIC, et indique que l'échéancier des travaux prévoit la présentation au recteur d'un rapport finalisé d'ici la fin de décembre. Une version imprimée des acétates sera versée au dossier séance.

AU-481-5.1.4 Observatoire SITQ du développement urbain et immobilier AU-481-5.1.4

Le recteur mentionne que la Société immobilière Trans-Québec et l'Université ont inauguré le 28 novembre dernier l'Observatoire SITQ du développement urbain et immobilier de l'Université. Il s'agit d'un premier partenariat entre cette société et l'Université. L'Observatoire se veut un lieu d'étude des relations entre l'urbanisme, la ville et l'immobilier.

AU-481-5.1.5 Financement AU-481-5.1.5

Le recteur rappelle qu'à la suite des rencontres tenues avec le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport-MELS, les universités restent en attente de l'annonce du Gouvernement sur les principes de la répartition du réinvestissement annoncé en août. La question du réinvestissement sera par ailleurs traitée au point 11 de l'ordre du jour de la séance.

AU-481-5.1.6 Relations internationales

AU-481-5.1.6

Le recteur invite le vice-recteur–Recherche à rendre compte d'une mission qu'il a effectuée récemment en Inde, au cours du mois de novembre. Le vice-recteur mentionne qu'il s'agissait d'une mission organisée principalement par le Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, et qui s'est déroulée dans trois villes : Mumbai, Bangalore et New Delhi. Le vice-recteur mentionne qu'il y a observé un intérêt certain pour l'Université, ainsi que pour la culture québécoise. Par exemple, l'Université de Bombay comporte un Centre d'études canadiennes, où sont déposées un certain nombre de thèses sur des sujets relatifs à la politique québécoise. Parmi les secteurs identifiés en vue de développements et de collaborations, le vice-recteur mentionne les nanotechnologies, la pharmacie, les mathématiques et le droit. Des partenariats pourraient être envisagés tant en recherche qu'en développement académique.

Le recteur rend compte d'une mission tenue récemment en France et en Suisse (à Genève et à Lausanne), en vue d'accentuer les liens avec les diplômés de l'Université dans ces pays.

AU-481-5.1.7 Alliance Paris Universitas

AU-481-5.1.7

Le recteur signale que le 8 décembre dernier, à l'Université de la Sorbonne, l'Alliance Paris Universitas a signé un accord-cadre de partenariat avec l'Université. Il s'agit du premier accord que cet organisme signe avec un établissement universitaire étranger. L'Alliance Paris Universitas veut favoriser la création de chaires d'excellence, la mise en place de collaborations de recherche, la mobilité étudiante et l'implantation de programmes de formation entre les partenaires. L'établissement de ce nouveau partenariat survient au moment où les établissements d'enseignement supérieur français redéfinissent leur mission. Les établissements français membres de l'Alliance sont l'École des hautes études en sciences sociales, l'École normale supérieure de la rue d'Ulm, l'Université Paris-Dauphine, l'Université Pierre et Marie Curie et l'Université Sorbonne nouvelle.

AU-481-5.1.8 Prix honorifiques

AU-481-5.1.8

La Fédération canadienne des sciences humaines a remis ses quatre prix du livre savant 2005-2006, décernés aux meilleurs ouvrages en sciences humaines et sociales publiés avec l'aide du Programme d'aide à l'édition savante. Mme Denyse Baillargeon, professeure titulaire au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences, a gagné le prix Jean-Charles-Falardeau du meilleur ouvrage de langue française en sciences sociales pour son livre *Un Québec en mal d'enfants: la médicalisation de la maternité, 1910-1970*, publié aux Éditions du remue-ménage. M. Éric Méchoulan, professeur titulaire et directeur du Département des littératures de langue française de la Faculté des arts et des sciences, a remporté le prix Raymond-Klibansky du meilleur ouvrage de langue française en sciences humaines pour *Le livre avalé: de la littérature entre mémoire et culture*, publié aux Presses de l'Université de Montréal.

Mme Andrée Lajoie, juriste et professeure titulaire retraitée de la Faculté de droit a remporté la Médaille d'or 2006 du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada CRSH pour ses réalisations en recherche.

AU-481-5.1.9 Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation

AU-481-5.1.9

Le recteur invite le vice-recteur–Recherche à commenter la *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation–Un Québec innovant et prospère*, présentée le 4 décembre dernier par le Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, M. Raymond Bachand. Le vice-recteur précise que cette stratégie a été élaborée dans la foulée

de la *Stratégie de développement économique du Québec*, et propose des mesures visant à optimiser les retombées des investissements en recherche et en innovation sur l'économie. La stratégie identifie des secteurs très ciblés, dont les nanotechnologies, la génomique, le développement du médicament. Elle aborde aussi le rôle des organismes de financement de la recherche, mais également d'autres acteurs comme les sociétés de valorisation, les industries, etc. Les grandes lignes de la stratégie portent sur la priorisation d'axes stratégiques en lien avec la valorisation et le transfert des résultats de la recherche.

AU-481-5.1.10 Doctorat honorifique décerné au recteur

AU-481-5.1.10

Le président des délibérations conclut ce point en annonçant que le recteur de l'Université a reçu un doctorat honorifique de l'Université Claude Bernard Lyon 1 lors de son passage en France pour participer aux 19^e Entretiens Jacques Cartier et pour accompagner une mission montréalaise de développement économique. L'Assemblée félicite le recteur en applaudissant.

AU-481-5.2 Réponses aux questions relatives au document de la CRÉPUQ sur l'évolution du solde de fonctionnement des universités québécoises en 2004-2005

AU-481-5.2

A-21/481^o/612; A-21/481^o/617 (document Power Point)

Le vice-recteur exécutif présente les réponses aux questions transmises par M. Louis Dumont relativement au document de la CRÉPUQ sur l'évolution du solde de fonctionnement des universités québécoises en 2004-2005 (document A-21/481^o/612). Auparavant, le vice-recteur précise que le document provenant de la CREPUQ avait été transmis par erreur aux membres de l'Assemblée. Il précise également que ce document constitue un rapport préparé par la CREPUQ avec les rapports financiers annuels des universités du Québec pour l'exercice financier concerné. En regard de la préparation de ce document, le vice-recteur explique que, comme les autres universités québécoises, l'Université produit annuellement son rapport financier, à partir de ses états financiers. Ce rapport financier annuel est transmis au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport–MELS. Après analyse, le rapport est consolidé avec ceux des autres universités. Ce sont donc ces données consolidées que la CREPUQ transmet aux directions universitaires pour utilisation interne. Ce document ne peut donc être compris et interprété qu'en fonction du *Cahier des définitions, des termes et des directives de présentation du rapport financier annuel* produit par le Ministère à l'usage des universités. Certaines des réponses qui seront expliquées se référeront à ce document de gestion. Le vice-recteur rappelle par ailleurs que les instances appropriées qui pourraient être concernées par ces analyses sont le Conseil de l'Université, le Comité exécutif, le Comité des finances du Conseil, le Comité du budget du Comité exécutif, le Comité du budget de l'Assemblée universitaire, le Comité de vérification, les vérificateurs internes, les vérificateurs externes (pour les états financiers et le rapport financier annuel), le MELS, les vérificateurs des organismes subventionnaires et le vice-rectorat exécutif.

La présentation des réponses est faite par acétates électroniques. Une version imprimée des acétates sera versée au dossier séance, et sera également transmise aux membres.

Au terme de sa présentation, le vice-recteur signale que, compte tenu de la nature consolidée du document et du contexte spécifique de gestion dans lequel sont articulées les données qui y sont présentées, il reste périlleux d'établir des comparaisons entre les différentes universités québécoises à partir de celui-ci. Dans certains cas, il conviendrait d'effectuer des analyses plus approfondies des données; l'Université ne dispose pas, à l'heure actuelle, des outils et des systèmes informatiques pour ce faire. Le vice-recteur souligne finalement que l'Université s'est dotée de nombreuses instances afin d'assurer une vérification budgétaire appropriée.

Le président des délibérations signale qu'il reste 5 minutes à la durée déterminée pour l'étude des cinq premiers points statutaires de l'ordre du jour.

M. Louis Dumont propose de prolonger cette période d'au plus 40 minutes; la proposition est appuyée par M. Roger B. Richard. L'Assemblée convient, à l'unanimité, de prolonger de 40 minutes la durée de la période consacrée au cinq premiers points statutaires.

Mme Claire Durand s'étonne que l'on puisse présenter des questions dans le cadre de la période d'information. Le président des délibérations explique que bien que l'ordre du jour prévoit une période de question, il reste possible de présenter des questions sur un sujet qui vient d'être présenté en information. La présentation de questions dans ce cadre ne doit toutefois pas donner lieu à la tenue de débats. Dans le cas où un membre voudrait qu'un sujet traité en information soit étudié pour discussion, il doit présenter une proposition d'inscription d'un point au Comité de l'ordre du jour.

Sur la composition du Comité *ad hoc* sur la DGTIC, Mme Claire Durand s'informe des raisons pour lesquelles les membres provenant du corps professoral ont été nommés sans consultation préalable auprès de celui-ci.

Le vice-recteur exécutif explique que les professeurs nommés sur ce Comité l'ont été en raison de leurs compétences dans des domaines pertinents, par exemple en pédagogie active ou en développement de bases de données.

En réponse à une question de M. Serge Larochelle sur la réponse donnée à la question 2.3 sur le document de la CREPUQ, le vice-recteur exécutif précise que les variations dans les conditions et montants de départ dépendent des contrats établis. La comparaison entre la situation des directeurs et gestionnaires et celle des professeurs reste difficile à établir, car la période de travail couverte dans le cas des professeurs peut s'étendre sur un plus grand nombre d'années. Il n'est donc pas possible d'établir un ratio de comparaison. Cette situation explique en partie l'écart observé.

Mme Marianne Kempeners s'inquiète que l'Université se dise dans l'impossibilité de produire certaines données pour des raisons technologiques, alors que la production de telles données relève davantage d'une volonté politique. Elle demande si l'Université verra à traiter ces questions et données, et à en informer l'Assemblée. Une question en particulier porte sur la proportion d'employés recevant des primes, s'élevant à 40 %.

Le vice-recteur exécutif indique que la modification des fonctionnalités permettant de prélever des données d'information ne pourra pas être réalisable sans une modification des systèmes. On doit également déterminer les aspects que l'on voudra prioriser, par exemple entre la gestion académique et la gestion administrative. Sur la question de l'attribution de primes, la proportion mentionnée de 40 % ne s'applique pas à l'ensemble des employés, mais au corps professoral. Les modalités d'allocation des primes ne sont pas examinées dans l'exercice réalisé, et se posent en amont de celui-ci.

M. Louis Dumont partage l'inquiétude présentée par Mme Kempeners sur l'impossibilité qu'il y aurait de préciser les données d'information. Cela signifie-t-il que l'Université n'est pas en mesure de préciser à partir de quelles données le document produit par la CREPUQ a été préparé ?

Le vice-recteur exécutif précise que le système ne permet pas de déterminer l'attribution des montants de manière nominative. Il partage le malaise éprouvé devant l'insuffisance, réelle, des systèmes d'information. Par ailleurs, il ne voit pas matière à inquiétude, en raison de l'efficacité des processus de gestion et de vérification mis en place.

M. Louis Dumont demande si le vice-recteur exécutif serait favorable à ce qu'une politique sur l'attribution des primes de départ et sur les conditions de départ soit définie et diffusée, afin d'assurer un traitement équitable dans ces cas.

Le vice-recteur exécutif mentionne que de telles politiques existent. Il conviendrait de vérifier s'il serait souhaitable de définir une politique « parapluie » sur ces questions. Un telle formule apparaîtrait toutefois contraignante au niveau des conventions.

En réponse à une question de M. Dumont, le vice-recteur exécutif mentionne que le document présenté par acétates sera transmis aux membres de l'Assemblée.

M. Denis Monière demande si, en regard du document présenté, on peut considérer le rectorat comme une unité, et que, dans ce cas, on peut disposer de données sur cette unité. Le vice-recteur exécutif présentant une réponse affirmative, M. Monière demande que soit présenté, lors de la prochaine séance, des données sur le coût de location d'un appartement à Québec et sur la façon dont il est utilisé. Le vice-recteur prend note de cette question.

Sur la question des primes, Mme Anne-Marie Boisvert signale que lorsqu'une prime est accordée à un professeur, une notification est adressée au SGPUM.

AU-481-5.3 Processus d'élaboration du plan directeur des espaces AU-481-5.3
A-21/481^o/619

Le vice-*provost* et vice-recteur-Planification explique le processus d'élaboration du plan directeur des espaces à l'aide d'une présentation par acétates électroniques. Une version imprimée des acétates sera versée au dossier séance (selon la cote A-21/481^o/619), et sera également transmise aux membres. En regard de la définition d'un plan directeur des espaces, la présentation précise le concept de plan directeur, le cadre temporel, le contenu et le processus du plan, ainsi que les principes qui en guideront l'élaboration. Le document précise également les modalités de la participation de la communauté universitaire en fonction des trois phases d'élaboration du plan directeur.

M. Claude Marois mentionne qu'au-delà de la mise à niveau, de la rénovation et de la construction de nouveaux pavillons, un élément important semble absent des questions abordées, soit la qualité de vie. Cet aspect ne devrait-il pas être pris en compte, considérant les divers problèmes rencontrés en cette matière depuis plusieurs années.

Le vice-*provost* explique que la qualité de vie demeure une préoccupation constante du Comité *ad hoc*. De l'avis d'experts externes, on observe une insuffisance de locaux consacrés à la vie communautaire. L'Université reste consciente de ces problèmes.

M. Marois demande si, en plus de l'avis d'experts, l'Université a prévu de demander l'avis des personnes qui occupent ces espaces sur les aspects liés à la qualité de vie.

Le vice-*provost* précise que des modalités de consultation ont été prévues (questionnaires, interactions, etc.).

M. Marois signale qu'il sera important de rendre cet aspect plus visible dans la présentation du plan. Le vice-*provost* prend note de cette remarque.

Considérant le principe de l'intégration du campus et de la ville mis de l'avant lors de la présentation du projet par la firme Cardinal Hardy, et considérant l'intégration adéquate que représente le site de la Gare de triage d'Outremont en tant que site fermé, M. Roger B. Richard demande pourquoi les principes du plan directeur, présentés lors de la dernière séance, propose des subdivisions de ce site qui entraînent son morcellement ? Il estime qu'une telle démarche ne se pose pas dans le cadre de l'élaboration d'un plan directeur des espaces. Il conviendrait mieux

de confier ce travail à des concepteurs. Une deuxième question de M. Richard porte sur l'intention de l'Université de procéder par un concours international.

En réponse à la deuxième question, le *vice-provost* indique qu'il est dans l'intention de l'Université de procéder par concours, à un niveau international.

Sur la première question présentée par M. Richard, le *vice-provost* précise que l'on doit distinguer deux démarches, soit celle relative au plan directeur des espaces –lequel tient compte de l'ensemble des sites dont dispose l'Université–, et celle relative au développement d'un site précis. En regard du développement du site de la Gare de triage d'Outremont, l'Université doit préciser des choix. Dans le cas de ce site, son intégration à la ville environnante se pose pour plusieurs raisons, dont la préservation d'axes de circulation et les attentes de la communauté.

M. Richard précise que sa remarque portait davantage sur le fait de confier la répartition du site à des concepteurs et de ne pas limiter leur créativité par la proposition d'un plan déjà défini. Ainsi, il conviendrait de considérer les inconvénients qui découleraient possiblement de l'établissement de voies de circulation sur le site dans le cadre de l'étape conceptuelle.

Le *vice-provost* rappelle que dans le cadre du développement de ce site, des partenariats restent à consolider. Par ailleurs, si certains choix apparaissent inappropriés, le plan proposé n'est pas encore définitif, et des avis pourront être présentés dans le cadre des audiences que tiendra l'Office de consultation publique de la Ville de Montréal.

M. Michel Seymour demande s'il n'y aurait pas lieu de définir le plan directeur en fonction d'orientations précises, considérant le choix d'établir un campus intégré à la ville. Considérant le plan qui circule actuellement, M. Seymour demande si le choix de permettre la circulation automobile sur le site sera définitif.

Le *vice-provost* mentionne que le plan proposé à cette étape ne doit pas être considéré comme définitif. Le plan devra également être soumis aux instances de la ville. On doit par ailleurs tenir compte de l'articulation du site et de ses voies d'accès avec les lieux publics et les voies de circulation. Le *vice-provost* mentionne que, pour sa part, il se trouve à l'aise avec la présence de certaines voies de circulation sur le site, et que ce modèle correspond aux tendances nord-américaines en développement des campus universitaires.

M. Gilles Lavigne mentionne que comme membre du comité *ad hoc* responsable de l'élaboration du plan directeur, un des éléments qu'il souhaite mettre de l'avant porte sur l'environnement des utilisateurs. Il demande au *vice-provost* d'informer les membres de l'Assemblée de la composition de ce comité, afin que ceux-ci puissent lui transmettre leurs avis, s'il y a lieu.

Le *vice-provost* précise que le comité *ad hoc* est composé de deux représentants du corps professoral, M. Michel Gariépy, de la Faculté de l'aménagement, et M. Gilles Lavigne, de la Faculté de médecine dentaire; d'un représentant étudiant, M. Sylvain Dubé; du doyen de la Faculté de l'aménagement; du doyen de la Faculté des arts et des sciences; d'une architecte, membre du personnel. Le doyen de la Faculté de médecine a également été invité à participer aux travaux du comité. Le *vice-provost* profite de l'occasion pour remercier publiquement les membres du comité *ad hoc* qui siègent à l'Assemblée.

Le président des délibérations signale que le temps supplémentaire alloué est écoulé. Il précise que quatre personnes ont demandé la parole, et qu'un autre sujet d'information reste à présenter, sur l'évaluation des programmes, puisque la présentation du dernier sujet qui avait été inscrit en information, sur les Faits saillants 2005-2006, sera reportée. Le président des délibérations demande aux membres s'ils souhaitent proposer la prolongation de la durée consacrée aux cinq premiers points statutaires de l'ordre du jour.

Mme Renée Béland propose de prolonger cette période d'une durée de 20 minutes; M. Louis Dumont appuie cette proposition. Aucune objection n'étant présentée, la proposition est adoptée à l'unanimité.

La *provost* et vice-rectrice—Affaires académiques signale que si l'Assemblée souhaite couvrir la présentation sur l'évaluation des programmes, il faudrait prévoir de 10 à 15 minutes pour la présentation du sujet, auxquelles s'ajouterait une période pour la présentation de questions. La *provost* demande donc de prolonger la période d'une durée de 30 minutes, plutôt que 20 minutes. L'Assemblée convient, à l'unanimité, de prolonger de 30 minutes la période d'information.

Mme Claire Durand se désole de ne pas être informée des modalités de déroulement de la séance intensive, quant aux pauses-café et à l'heure du repas du midi.

Le président des délibérations mentionne qu'il est prévu d'interrompre la séance entre midi et midi trente. Une pause-café sera servie en après-midi. Café et breuvages ont également été servis le matin, avant le début de la séance. Après vérification, il est mentionné qu'une pause-café n'a pas été prévue en avant-midi. Le président des délibérations signale par ailleurs qu'il arrive régulièrement que les membres soient invités à aller chercher café ou breuvage et à les apporter dans la salle lorsque la teneur de l'ordre du jour ne permet pas d'interrompre la séance.

Mme Claire Durand demande que les présentations en format *Power Point* soient dorénavant transmises à l'avance aux membres.

Le président des délibérations constate qu'une telle modalité devra être vérifiée avec les personnes qui préparent et présentent ces documents. Il mentionne toutefois que selon les circonstances, des sujets d'information peuvent être ajoutés sans préavis.

M. René Parenteau demande à partir de quelle étape du processus d'élaboration les écoles affiliées se trouveront consultées et concernées. Dans ce contexte, M. Parenteau s'informe si la composition du comité *ad hoc* pourra être revue de manière à accueillir des représentants des écoles affiliées.

Le vice-*provost* mentionne que les écoles affiliées sont informées du projet sans qu'elles aient de façon formelle de représentants sur le comité. Il explique que l'Université doit d'abord considérer ses propres besoins en espaces. C'est seulement par la suite qu'elle pourra vérifier les possibilités de développement avec les écoles affiliées. Le vice-*provost* souligne que l'on ne se situe qu'au début du processus; de ce fait, aucun acte ou entente avec les Écoles n'ont été définis, et que les liens possibles restent à être précisés.

M. Louis Dumont demande si le vice-*provost* serait d'accord que l'on désigne le site de la Gare de triage par le terme « Campus Outremont », afin d'éviter la confusion terminologique entre les différentes expressions employées (« pôles », « campus », « satellites »).

Le vice-*provost* explique qu'un tel travail sera effectué au niveau du comité *ad hoc*. Il suggère donc, à cette étape, de conserver la terminologie utilisée par le comité, désignant un campus réparti sur deux pôles ou sur deux sites. La décision de désigner le site de la Gare de triage par l'appellation de « campus » ne pourra être déterminée qu'en fonction des infrastructures qui y auront été développées.

M. Louis Dumont s'informe de la possibilité de diffuser un projet de plan qui présenterait un site non morcelé par des voies de circulation, en comparaison du plan qui circule actuellement.

Le vice-*provost* explique que l'Université a procédé en collaboration avec la Ville. Une seule proposition de plan peut être déposée, en vue de la tenue d'audiences publiques sur le projet.

M. Dumont demande de quelles instances a relevé la décision quant au projet de plan retenu.

Le vice-*provost* précise que le comité a été informé du plan proposé et l'élaboration de ce dernier résulte aussi de consultations auprès de groupes de citoyens de l'arrondissement et de partenaires au niveau de la Ville et du Gouvernement du Québec.

M. Milton Campos s'informe de la disponibilité des documents relatifs au projet, considérant qu'ils devront être déposés dans le cadre de la consultation auprès des citoyens.

Le vice-*provost* indique que ces documents sont disponibles sur le site web de l'Université consacré au projet de la Gare de triage.

Mme Marianne Kempeners s'informe du dossier relatif au Pavillon 1420, boulevard du Mont-Royal.

Sur cette question, le vice-*provost* donne la parole au vice-recteur exécutif. Celui-ci mentionne qu'une première lecture du document de produit par une firme d'experts externes, qu'il a reçu dernièrement, montre que les coûts des travaux nécessités pour ce pavillon apparaissent substantiels. Il rappelle que l'objectif de l'expertise effectuée visait à valider les coûts estimés, lesquels avaient été portés à 150 M \$. La consultation effectuée va permettre de vérifier ces coûts, et de finaliser ce dossier. Il conviendra donc d'y revenir à une séance ultérieure.

Mme Kempeners demande quelles solutions ont été envisagées, dans le cas où les coûts estimés vérifiés dépasseraient les estimations, et si la vente de l'édifice fait partie de ces solutions.

Le vice-recteur exécutif mentionne que la vente de l'édifice pourrait constituer une solution parmi d'autres. Les vérifications effectuées vont aider l'Université à déterminer si le projet commencé sera complété, ou si d'autres décisions seront prises en regard d'un coût de rénovation qui s'avérerait trop substantiel.

Aucune autre question n'étant présentée, le président des délibérations invite l'Assemblée à suspendre ses travaux pour la période du midi. La séance reprendra à 13 heures 15. Tel qu'indiqué sur l'ordre du jour, l'Assemblée procédera alors à l'étude du point 9, dont la présentation a été fixée au plus tard après le repas du midi. Une fois l'étude de ce point terminée, l'on reviendra à la présentation des sujets inscrits en information.

AU-481-5.4 Évaluation des programmes

AU-481-5.4

Le président des délibérations rappelle que, selon la période de prolongation qui a été votée, une période de 20 minutes reste disponible pour la présentation de ce point, incluant les questions.

La *provost* et vice-rectrice–Affaires académiques présente le processus de l'évaluation des programmes, qui a été engagé récemment et qui se déroulera sur une période de cinq ans. La présentation est faite par acétates électroniques; une version imprimée des acétates sera versée au dossier séance (selon la cote A-21/481^o/620), et sera transmise aux membres. Le document précise les objectifs du processus, les principes de son application, les objets des évaluations, les orientations pédagogiques à intégrer dans les évaluations, les partenaires du processus et leur rôle respectif, les modalités de la gestion du processus –principalement soutenu par la création d'un Groupe de travail sur l'évaluation des programmes–GEP–, la

composition du GEP, la liste des instances de soutien institutionnel qui sera assuré aux unités académiques au cours du processus, le calendrier des travaux et les réalisations visées pour l'année 2006-2007.

M. René Parenteau s'informe de quelle manière le processus d'évaluation des programmes proposé pourra être arrimé avec les évaluations réalisées par des unités dans le cadre de l'accréditation de programmes professionnels.

La *provost* explique que plusieurs modalités d'arrimage seront envisagées, et présente quelques exemples. Elle indique que la préoccupation première sera de s'assurer que le processus proposé ne se pose pas en dédoublement avec les processus d'évaluation pour fins d'agrément, mais plutôt en complémentarité.

M. Parenteau s'informe des modalités du suivi annuel du processus proposé.

La *provost* précise que ce suivi consistera à dresser, chaque année, le bilan des démarches qui auront été faits au cours de l'année, et de vérifier l'évolution du processus par rapport au calendrier qui avait été défini pour l'année concernée.

M. Roger B. Richard demande pourquoi, dans le cas des programmes professionnels, on ne baserait pas l'évaluation sur l'évaluation d'agrément, d'autant que celle-ci est fondée sur des composantes comparables, et que les processus d'agrément rencontrent des exigences semblables à celles présentées dans le rapport.

La *provost* précise que l'objectif recherché vise à ce que les unités déterminent le modèle d'évaluation qui leur conviendra le mieux. Dans le cas de programmes faisant l'objet d'une évaluation d'agrément, il y aura lieu de vérifier si d'autres éléments que ceux pris en compte dans ce cadre devraient aussi être considérés.

M. Najib Lairini mentionne qu'il y aurait lieu d'introduire des chargés de cours dans la composition du Groupe sur l'évaluation des programmes, considérant qu'une proportion d'environ 40 % des enseignements de premier cycle est assurée par des chargés de cours.

La *provost* convient de la justesse de la suggestion présentée et en prend note. Elle mentionne toutefois que la représentation des chargés de cours est assurée dans les conseils de Facultés et dans les assemblées départementales.

Le président des délibérations signale que la période de temps allouée à cette présentation est écoulée, mais que quatre personnes ont demandé la parole.

M. René Parenteau propose de prolonger la durée de la présentation le temps nécessaire à permettre aux quatre personnes qui ont demandé la parole de poser leurs questions. La proposition est appuyée, et adoptée à l'unanimité.

M. Louis Dumont s'informant si la prolongation adoptée permettra de traiter la présentation des Faits saillants, le président des délibérations rappelle que la présentation de ce point a été reportée à une autre séance.

M. Louis-Philippe Vien signale l'importance du projet présenté, ainsi que l'intérêt des étudiants à participer à sa réalisation, tant au niveau du GEP qu'au niveau des unités.

Mme Marie-Pierre Bousquet s'informe des buts poursuivis par le processus d'évaluation des programmes proposé, par exemple, en termes de recherche, de nombre d'étudiants formés, de l'accès à l'emploi, etc. Elle s'informe également des impacts que ce processus exercera sur les professeurs et sur les enseignements qu'ils donnent, d'autant que le processus prévoit l'intégration d'orientations institutionnelles.

La *provost* explique que le processus proposé est fondé sur la volonté d'assurer la meilleure formation à nos étudiants, à partir de valeurs et d'orientations données. Parallèlement, l'évaluation des programmes doit être considérée par rapport à un certain nombre de critères, lesquels sont définis par les unités, et validés par certaines instances, dont le CEFES. Le processus d'évaluation veut également permettre de porter un regard critique sur l'offre de formation de l'Université envers ses étudiants. La perspective selon laquelle on souhaite appliquer ce processus relève de la vérification (s'assurer que les programmes rencontrent les besoins de formation) et de l'amélioration (identifier les éléments qui devraient être changés ou modulés).

M. Milton Campos s'informe de la portée des contraintes budgétaires actuelles sur la réflexion qui est proposée. M. Campos se dit d'accord avec les principes généraux du processus présenté, mais s'inquiète de sa faisabilité, en regard de la réalité actuelle des unités académiques.

La *provost* précise que l'évaluation des programmes ne vise pas l'application de restrictions budgétaires. Dans le contexte financier actuel, l'évaluation des programmes pourra par ailleurs représenter une opportunité de vérifier des façons de composer avec cette situation.

Mme Claire Durand mentionne que le processus d'évaluation qui a été appliqué au niveau de départements a paru très lourd. Il conviendra de s'assurer que le processus soit mené de manière plus souple. Le processus d'évaluation devant se dérouler au niveau des Facultés, Mme Durand se demande s'il n'y aurait pas lieu d'inclure la problématique de l'interdisciplinarité. Par ailleurs, Mme Durand s'inquiète de ce que plusieurs processus soient en cours au même moment.

La *provost* convient que le processus d'évaluation des programmes amènera à revoir certaines façons de faire. Par ailleurs, on devra accepter que certains éléments ne seront pas traités en priorité par rapport à d'autres, mais le seront en fonction des résultats du processus.

M. Louis Dumont mentionne que le processus présenté constitue une démarche intéressante. Il constate toutefois que des démarches ont déjà cours dans les unités, dont la définition de contenus d'enseignement selon l'évolution des recherches, l'appréciation et l'intégration de nouvelles méthodes pédagogiques, l'établissement de contacts avec des employeurs, etc. Se reportant à l'intervention de M. Campos, M. Dumont indique que la question de la disponibilité des ressources suffisantes reste primordiale à l'application d'un tel processus. M. Dumont s'informe également de la représentativité des professeurs et des étudiants dans le groupe de travail.

La *provost* signale que le groupe de travail comporte des membres professeurs et des membres étudiants. Le même principe de représentativité devrait également être appliqué en regard de la composition des comités qui seront formés au niveau des unités. Un travail important consistant à rejoindre l'ensemble des unités, il reste assuré que les professeurs et les étudiants seront concernés par le processus. Un processus continu d'évaluation des programmes permettra de réfléchir aux objectifs de formation, et de suivre le développement de l'offre de programmes. Sur la question des ressources, la *provost* mentionne qu'il importera de définir leur planification au niveau des unités.

Aucune autre question n'étant présentée, l'Assemblée met fin à la période d'information.

AU-481-5.5 Faits saillants des activités de l'Assemblée et de ses comités AU-481-5.5
pour l'année 2005-2006

A-21/481^e/613

Le dépôt de ce document est reporté à une prochaine séance.

AU-481-6 PÉRIODE DE QUESTIONS AU-481-6

M. René Parenteau présente trois questions. La première porte sur la possibilité que les rapports présentés sur les missions à l'étranger rendent compte des objectifs visés par ces missions, des résultats attendus, des résultats obtenus et du suivi qui en a découlé. Une deuxième question porte sur le résultat de l'intervention de « chasseurs de têtes » et des coûts qui y sont reliés, considérant que le processus de nomination du doyen de la Faculté de l'aménagement qui a été repris cette année a conduit aux mêmes résultats que l'année dernière. Une troisième question porte sur l'état du dossier relatif au développement durable.

Sur le suivi des missions internationales, le recteur reçoit favorablement les suggestions présentées. Il reste essentiel que l'information sur ces démarches soit diffusée et que le suivi effectué assure le maintien des liens établis lors des missions.

Sur cette question, le vice-recteur-International et responsable des études supérieures dit apprécier les commentaires présentés. La diffusion d'informations devra toutefois tenir compte du caractère concurrentiel de certains documents.

Sur la procédure de nomination du doyen de la Faculté de l'aménagement, le recteur explique que le recours à des « chasseurs de têtes » a été appliqué dans le but d'identifier le candidat le mieux désigné pour diriger cette Faculté. Certaines circonstances peuvent avoir pour effet de prolonger ce processus. L'utilisation de « chasseurs de têtes » a par ailleurs permis de mesurer la personne choisie à l'interne par rapport à des candidats externes. La *provost* apporte des précisions sur le déroulement du processus de nomination du doyen de la Faculté de l'aménagement, et explique que la durée prolongée de ce processus n'a pas été occasionnée par le recours à des « chasseurs de têtes ».

Sur la troisième question, le vice-recteur exécutif s'excuse auprès de M. Parenteau de ne pouvoir lui répondre à cette séance, car il n'a pas eu l'occasion de prendre connaissance du dossier sur le développement durable depuis son entrée en fonction. Il propose de revenir sur ce dossier lors d'une prochaine séance.

Relativement à la mise sur pied du Comité *ad hoc* sur la DGTIC, Mme Claire Durand demande que les membres de l'Assemblée soient davantage informés lors de la constitution de tels comités. Mme Durand s'informe par ailleurs de l'avenir du comité paritaire et du comité d'usagers de la DGTIC, dont les activités ont été suspendues à la suite du départ du directeur.

Le vice-*provost* et vice-recteur-Planification mentionne qu'une réunion du comité des usagers avait été initialement prévue au début du mois d'octobre. Mais il a été considéré qu'en raison des travaux menés par le Comité *ad hoc*, il n'y avait pas lieu de tenir de réunions statutaires du comité des usagers.

M. Denis Monière s'informe de la représentativité des personnes concernées par la diversité culturelle dans les divers comités de l'Assemblée. Le Comité sur l'adaptation à la diversité culturelle devant faire rapport à l'Assemblée aux deux ans, il demande que ce rapport soit présenté lors de la prochaine séance.

Le président du Comité sur l'adaptation à la diversité culturelle, M. Michel D. Laurier, précise que le Comité a présenté un rapport à l'Assemblée il y a deux ans. Le Comité

avait établi un calendrier de ses travaux. Par ailleurs, il ne s'est pas réuni depuis un certain temps. Une réunion est prévue en janvier 2007. Dans ces circonstances, il ne sera pas possible de présenter un rapport lors de la prochaine séance; M. Laurier s'engage toutefois à présenter ce rapport au cours du trimestre d'hiver 2007. M. Laurier prend note de la remarque sur la représentativité des personnes concernées par la diversité culturelle au Comité.

M. Monière s'informe de l'exactitude de rumeurs indiquant que la Faculté des arts et des sciences présenterait un déficit d'un montant de quelques millions et que la Direction des finances interviendrait sur cette question, en refusant les demandes de paiement en provenance de cette Faculté.

Le vice-recteur exécutif indique que la rumeur évoquée s'avère inexacte. Le vice-recteur est en mesure de confirmer que certaines Facultés doivent faire face à des difficultés financières importantes, et que l'Université procède à l'analyse des facteurs pouvant être en cause. Le vice-recteur indique que les dépenses passées vont être respectées. Il ne peut toutefois se prononcer sur les dépenses à venir; il conviendra de vérifier de quelle manière on pourra respecter le cadre financier qui avait été prévu.

Se référant à un article paru dans une édition récente du journal La Presse, sur le plan du CHUM, M. Roger B. Richard demande s'il est possible d'éviter les trois zones en forme de U, où les chambres des patients se trouvent les unes en face et à proximité des autres.

Le vice-recteur exécutif ne voit pas de quelle manière on pourrait contester le plan proposé, qui concerne le CHUM. M. Richard fait valoir que les coûts de la modification des plans seraient moins élevés si on procédait maintenant, plutôt qu'au terme de plusieurs années. Le vice-recteur demande à M. Richard de lui transmettre la suggestion présentée; il vérifiera la possibilité de la diffuser dans le cadre du projet.

En regard du plan de développement durable, M. Sylvain Dubé signale, pour information, l'existence, à l'Université, du projet *Campus durable*.

M. Sylvain Dubé s'informe de l'accessibilité de la communauté aux documents qui seront déposés à la Commission sur l'éducation. Il signale également l'intérêt que les étudiants portent à ces travaux.

Le vice-provost et vice-recteur-Planification mentionne qu'il a contacté le secrétaire de la Commission sur cette question. Il a été précisé qu'il n'est pas prévu que les documents déposés à la Commission soient diffusés avant la date de la comparution de l'institution concernée devant la Commission. L'Université se présentera à l'audience du 17 janvier prochain. L'on verra donc à rendre les documents disponibles à la communauté à partir de cette date.

Le vice-provost et vice-recteur-Planification prend note d'une demande de M. Louis Dumont, afin que des versions imprimées d'un document du BRI disponible uniquement en version électronique soient rendues disponibles aux unités, quitte à ce que celles-ci défraient une partie des coûts d'impression.

M. Louis Dumont rappelle que, lors de la dernière séance, une question avait été adressée au vice-recteur-Recherche, sur le coût *per diem* pour l'utilisation d'animaux en recherche. Il demande si le vice-recteur peut assurer que, dans le cas où ces coûts seraient augmentés, cette augmentation ne sera appliquée qu'au moment de l'attribution de la subvention, afin d'éviter des impacts sur la répartition du budget de la subvention.

Le vice-recteur-Recherche mentionne qu'il avait reçu la question présentée par M. Serge Larochelle lors de la dernière séance. Les vérifications qu'il a effectuées montrent que la modalité proposée occasionnerait un déséquilibre. Le vice-recteur précise que les montants chargés au chercheur correspondaient au coût réel du *per diem*. Considérant les frais de 1 M 400 \$ observés pour les animaleries, on a établi la répartition des coûts divers (nourriture,

médicaments, déplacement, désinfection, etc.) selon chaque espèce animale. Le tableau qui en a résulté a été comparé avec les données de dix autres institutions universitaires de recherche, afin de déterminer à quel niveau de coûts se situe l'Université. La situation étudiée a montré que depuis l'année 2000, ces coûts ont été rééquilibrés, et que des augmentations ont été observées pour certaines espèces seulement. Des rencontres ont eu lieu avec les chercheurs concernés. Dans certains cas, des modifications ont été apportées aux façons de faire. À l'heure actuelle, toutes les animaleries qui se trouvent sous la responsabilité du Vice-rectorat–Recherche présentent une situation équilibrée.

M. Dumont demande si des solutions seront appliquées afin d'éviter que les coûts d'animalerie soient imposés alors que la subvention a déjà été démarrée.

Le vice-recteur mentionne que dans certains cas, en raison de situations particulières, des solutions ont été définies avec les chercheurs concernés.

Relativement à la nomination récente de deux membres au Conseil de l'Université, M. Louis Dumont déplore que les personnes nommées proviennent des milieux économiques plutôt que des milieux sociaux. Il s'informe de la possibilité de revoir la procédure, de manière à ce qu'il y ait un nombre limité de représentants provenant des milieux économiques, et de manière à ce que l'Assemblée soit consultée sur cette procédure.

Le recteur rappelle que les recommandations relatives à la nomination de membres au Conseil sont présentées par le Comité de gouvernance. La secrétaire générale précise que l'Assemblée désigne des représentants pour siéger au Conseil.

Le président des délibérations signale que le temps alloué à la période de questions est écoulé, et que deux personnes ont demandé la parole. L'Assemblée convient de donner la parole aux deux personnes concernées.

M. Denis Sylvain signale que lors de démarches tenues sur le campus et sur les campus satellites au cours du mois de novembre, l'AGEEFEP a fait circuler une pétition sur le retrait des frais technologiques, et a recueilli plus de 6 000 signatures. Il demande si l'Université va tenir compte de la demande ainsi exprimée, et prodécer au retrait de ces frais.

Le recteur indique qu'il n'y a pas lieu de retirer une mesure qui a été adoptée par le Comité exécutif.

M. Jonathan Plamondon demande si, à la suite des négociations tenues entre les universités et le Gouvernement sur le réinvestissement annoncé en éducation, l'Université s'attend à une situation plus favorable.

Le recteur explique que si l'attribution du réinvestissement est effectuée au *pro rata*, l'Université représente une proportion d'un peu moins de 20 %, correspondant à un montant approximatif de 12 M \$.

M. Plamondon s'informe des démarches faites en vue de récupérer le montant de 9,6 M \$ annoncé il y a trois ans par le ministre Pierre Reid.

Le recteur mentionne que l'Université considère ce montant comme un compte à recevoir. Diverses suggestions ont été faites afin d'assurer que ces montants soient reconnus aux universités. Dans le cas où le Gouvernement déciderait de ne pas engager de réinvestissement, il ne serait pas raisonnable que les universités maintiennent cette demande.

La période de questions ayant été complétée, les membres sont conviés à prendre une pause-café.

Au retour de la pause, le recteur souhaite présenter une proposition en lien avec le sujet inscrit au point 11 de l'ordre du jour. Il précise que le vice-recteur exécutif a des éléments

d'information relatifs à ce point, mais qui pourraient être présentés en lien avec les questions précédemment posées par M. Jonathan Plamondon. Le recteur propose donc de prolonger la période de questions, afin d'y inclure la présentation du vice-recteur. Considérant les avis présentés par des membres, le recteur retire sa proposition.

AU-481-7 ÉLECTION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE NOMINATION AU-481-7

La secrétaire générale explique la consultation tenue en vertu de l'article 8.01 des Statuts, en vue de l'élection d'un membre au Comité de nomination de l'Assemblée. Au terme de la consultation tenue, un seul candidat a été présenté. M. Jean Portugais est donc élu par acclamation.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme M. Jean Portugais membre du Comité de nomination de l'Assemblée, élu par acclamation.

L'Assemblée félicite M. Portugais en applaudissant.

AU-481-8 COMITÉ DE NOMINATION AU-481-8

AU-481-8.1 Recommandation relative à la nomination du président
du Comité du budget AU-481-8.1

A-21/481^e/614

La porte-parole du Comité de nomination est invitée à faire rapport. Mme Christine Colin donne lecture de la recommandation du Comité, relativement à la nomination du président du Comité du budget, consignée au document A-21/481^e/614.

Mme Sophie Cuvelliez se dit étonnée qu'un membre d'office de l'Assemblée soit proposé pour être président de ce Comité, puisque par cette situation, il se trouve juge et partie.

M. Roger B. Richard partage cet avis. Il semble qu'il serait préférable que le président de ce Comité n'exerce pas de responsabilité dans la confection du budget.

M. Denis Monière propose la candidature de M. Louis Dumont. M. Michel Seymour appuie la proposition. M. Dumont accepte d'être candidat à la présidence du Comité du budget.

L'Assemblée sera donc appelée à procéder à une élection.

Mme Christine Colin explique que le Comité de nomination a tenu compte de la grande expertise du candidat qu'il a proposé, qui siège déjà au Comité et où il a démontré cette expérience.

En regard de commentaires qui ont été formulés précédemment, Mme Anne-Marie Boisvert estime qu'il n'apparaît pas pertinent de considérer que les doyens sont juges et parties, en raison de leur participation présumée dans la préparation du budget. Les doyens administrent les budgets qu'on leur confie. Mme Boisvert n'apprécie pas que par ces commentaires, on laisse entendre que les doyens ne sont pas membres à part entière de l'Assemblée. Par ailleurs, la candidature du président d'un groupe de pression important pose la question de la possibilité d'un conflit d'intérêts.

M. Jean-Marc Boudrias rappelle que le Comité du budget a déjà, par le passé, été présidé par un doyen. M. Claude Lamarche, ainsi que le vice-recteur-Recherche, sont

également d'avis que le fait que le Comité du budget soit présidé par un doyen ne présente pas une situation de conflits d'intérêts.

Mme Christine Colin mentionne que le rôle du Comité de nomination a principalement porté sur l'appréciation de l'expertise de M. Rouleau.

Réagissant à un commentaire présenté par M. Raymond Lalande, M. Seymour soutient que la candidature de M. Dumont lui paraît représentative.

M. Richard rappelle que le président sortant du Comité du budget a également été président du SGPUM. Il signale par ailleurs l'expertise de M. Dumont sur les questions budgétaires.

Un scrutin devant être tenu, sont désignés comme scrutateurs : Mme Sylvie Beauvais, M. Alain Lacombe et M. Jacques Larose, du Secrétariat général.

Au terme du premier tour de scrutin, M. Jean Rouleau est élu, à la majorité, soit 37 voix sur 48 voix exprimées.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité,

l'Assemblée universitaire nomme M. Jean Rouleau, doyen de la Faculté de médecine, président du Comité du budget de l'Assemblée universitaire, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2010.

AU-481-8.2 Recommandation relative à la nomination de membres étudiants AU-481-8.2
au Comité de révision des décisions disciplinaires concernant
les étudiants

A-21/481^e/608, 2^e version

Les membres ont reçu une deuxième version du rapport du Comité de nomination, les postes à combler étant au nombre de trois, et non d'un seul.

Le porte-parole du Comité de nomination présente la recommandation du Comité relativement à la nomination d'un membre étudiant et de deux membres suppléants au membre étudiant au Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants, consignée au document A-21/481^e/608, 2^e version.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire

nomme M. Philippe Boisvert (étudiant à la Faculté de médecine) à titre de membre étudiant pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2010 au Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants;

nomme M. Éric Peters (étudiant au Département d'informatique et de recherche opérationnelle de la Faculté des arts et des sciences) et M. Laurent Viau (étudiant au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Économie et Politique de la Faculté des arts et des sciences) à titre de membres suppléants au membre étudiant pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2010 au Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants.

AU-481-9 RAPPORTS D'ÉTAPE SUR LES TRAVAUX DES COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE AU-481-9

Ce point est traité immédiatement après la période du midi.

AU-481-9.1 Comité de la planification AU-481-9.1
A-21/481^o/616

Le *vice-provost* et vice-recteur–Planification présente le rapport relatif aux travaux du Comité de la planification depuis avril 2006, consigné au document A-21/481^o/616.

AU-481-9.2 Comité de la recherche AU-481-9.2

En l'absence de la présidente du Comité, le vice-recteur–Recherche indique que le Comité de la recherche complète actuellement deux rapports, l'un portant sur le coût des chaires de recherche, l'autre portant sur les frais indirects de la recherche. Les rapports finalisés seront présentés prochainement à l'Assemblée.

AU-481-9.3 Comité du statut du corps professoral AU-481-9.3

Le président du Comité du statut du corps professoral, M. Denis Monière, rappelle que la composition du Comité a été complétée récemment. Le Comité a tenu une réunion le 24 novembre dernier. Le Comité a fait le point sur les travaux complétés antérieurement, dont l'étude des incidences des chaires de recherche sur le fonctionnement des unités, et l'établissement du statut de professeur de formation pratique ou de professeur de formation professionnelle. En regard de dossiers à venir, le Comité a choisi de procéder de manière proactive. Les sujets retenus portent sur les modalités d'implantation du statut de professeur de formation pratique ou de professeur de formation professionnelle, plus particulièrement en ce qui a trait aux critères de sélection, de renouvellement et de promotion de ces professeurs, et sur les chaires internes de recherche. Un plan de travail sera défini pour l'année 2006-2007.

AU-481-9.4 Comité consultatif sur les achats et placements
socialement responsables AU-481-9.4

En l'absence du président du Comité consultatif sur les achats et placements socialement responsables, le vice-recteur exécutif précise que, le Comité ne s'étant pas réuni, il n'a pas de rapport à présenter à cette étape. En réponse à une question, le vice-recteur mentionne qu'il est prévu que le Comité se réunisse au début de l'année 2007.

AU-481-9.5 Comité de révision du Règlement sur les conflits d'intérêts AU-481-9.5

En l'absence du président du Comité de révision du Règlement sur les conflits d'intérêts, le vice-recteur exécutif mentionne que le Comité poursuit les travaux relatifs à la préparation de son rapport final, qu'il prévoit présenter à l'Assemblée d'ici la fin de l'année académique.

AU-481-9.6 Comité *ad hoc* sur la gestion des partenariats Université —
bailleurs de fonds

AU-481-9.6

Le vice-recteur–International et responsable des études supérieures, président du Comité *ad hoc* sur la gestion des partenariats Université — bailleurs de fonds, rappelle que le Comité avait présenté un rapport à l'Assemblée au cours de l'automne. Le Comité poursuit ses travaux; à cette étape, il prépare l'étalonnage des pratiques appliquées par des institutions en matière de partenariats. Le Comité prévoit présenter un rapport à l'Assemblée d'ici la fin de l'année académique.

M. Denis Monière demande de quelle manière l'Université envisage d'aborder la problématique de la liberté académique qui se pose dans ces partenariats.

Le vice-recteur précise que cette problématique reste traitée en filigrane des travaux du Comité. Cet aspect doit aussi être considéré selon les secteurs. Dans le cas où des problèmes particuliers se poseraient, il estime que l'instance la mieux appropriée à traiter ces questions serait le Comité du statut du corps professoral–CSCP.

M. Monière signale que cette question avait été adressée à la direction de l'Université, qui avait alors indiqué que celle-ci pouvait être traitée par le Comité *ad hoc* sur la gestion des partenariats Université — bailleurs de fonds. Considérant la réponse présentée, M. Monière observe qu'il conviendra de déterminer comment ce Comité et le CSCP se partageront l'étude de cette question.

AU-481-9.7 Groupe sur l'évaluation de l'enseignement
A-21/481^o/615

AU-481-9.7

La *provost* et vice-rectrice–Affaires académiques présente rapport le d'étape du Groupe sur l'évaluation de l'enseignement–GEE, consigné au document A-21/481^o/615.

Mme Claire Durand demande si les démarches relatives à l'évaluation en ligne découlent d'un mandat donné au groupe de travail, et qui indiquerait de développer cette forme d'évaluation. Elle signale qu'un grand nombre de professeurs n'approuvent pas l'utilisation de cette forme d'évaluation.

La *provost* explique que l'on ne cherche pas à établir une application systématique de l'évaluation en ligne. Cette formule est examinée en tant que modalité d'évaluation parmi d'autres. La *provost* signale que la littérature spécialisée a fait ressortir l'efficacité de cette forme d'évaluation, qui peut se révéler appropriée dans certains cas. Il reste entendu que la modalité de l'évaluation en ligne ne serait pas appliquée sans avoir fait l'objet d'une réflexion préalable, et sans que l'on en ait analysé les impacts.

M. Louis Dumont s'étonne que le document mentionne la mise à l'essai de l'évaluation en ligne, alors que les professeurs n'en ont pas été informés. Il souhaiterait que cette démarche soit discutée à la prochaine séance de l'Assemblée. Il conviendrait également, dans ce cadre, de transmettre la documentation pertinente, par exemple sur les expériences appliquées par d'autres institutions. M. Dumont s'informe de l'instance de décision quant à la mise à l'essai de cette forme d'évaluation.

La *provost* indique que de telles décisions, si elles étaient appliquées, ne relèveraient pas du GEE. Le rôle de celui-ci est d'examiner les différentes possibilités en regard des modalités d'évaluation des enseignements. L'évaluation en ligne peut constituer une formule alternative, par exemple dans les cas où l'évaluation en salle peut être difficilement appliquée. Cela ne signifie pas que l'application de cette formule sera généralisée. La *provost* convient que le GEE devra inclure dans son rapport à l'Assemblée ses conclusions sur cette question. Elle

estime cependant qu'à ce moment, il serait trop tôt pour présenter un tel rapport; il apparaît préférable que le groupe de travail complète sa réflexion sur cette question.

M. Dumont demande si la *provost* peut donner l'assurance que cette formule ne sera pas appliquée dans les unités tant que l'Assemblée n'aura pas été saisie du rapport.

La *provost* indique que l'Assemblée sera informée des démarches du GEE. Elle signale que des représentants du corps professoral siègent au groupe de travail.

En réponse à une question de M. Milton Campos, la *provost* précise que les travaux du GEE ne portent pas sur l'évaluation des professeurs par les étudiants, mais sur l'évaluation des prestations d'enseignement-cours, prévue dans le Règlement pédagogique cadre, et sur laquelle un rapport avait été présenté à l'Assemblée en 2001 (Le document présenté comporte en annexe les recommandations de ce Rapport). C'est à cette occasion que l'Assemblée avait demandé la mise sur pied du Groupe sur l'évaluation de l'enseignement.

Se référant à des discussions qui ont eu lieu à son Département, et à l'aide d'exemples, M. Campos signale qu'il y aurait lieu de considérer les aspects éthiques des modalités appliquées aux fins de l'évaluation des professeurs par les étudiants. Par exemple, le fait que l'évaluation soit anonyme peut donner lieu à des cas de diffamation. Si de tels commentaires sont versés au dossier du professeur, ils peuvent avoir un impact sur le processus de promotion. M. Campos ne se pose pas contre l'évaluation des professeurs par les étudiants. Il estime toutefois qu'en regard de certaines situations, il conviendrait d'assurer le respect de droits et de principes éthiques. Ainsi, si l'Université appliquait une procédure selon laquelle l'étudiant aurait l'obligation de signer le formulaire d'évaluation, le professeur serait en mesure de faire valoir sa défense dans le cas de propos diffamatoires.

En regard du commentaire de M. Campos, la *provost* constate qu'il conviendra de distinguer l'évaluation effectuée aux fins de la promotion, et l'évaluation de l'enseignement à des fins de soutien et d'amélioration. Les préoccupations présentées doivent toutefois être prises en compte, dans le contexte approprié.

Mme Diane Labrèche, qui est membre du GEE, signale que celui-ci reste attentif à la problématique de la gestion éthique de l'évaluation de l'enseignement. Elle explique que le GEE sera mieux en mesure de faire rapport à l'Assemblée lorsqu'il aura pris connaissance des résultats d'une étude qu'il a commandée au CEFES sur l'intégration des sections portant sur des commentaires dans le formulaire d'évaluation. Mme Labrèche constate qu'il ressort des commentaires présentés des préoccupations sur les aspects éthiques de la formule d'évaluation et sur la pertinence d'intégrer des commentaires dans ce processus. Elle précise que dans la forme actuelle de l'évaluation des professeurs par les étudiants, le professeur n'a pas accès directement aux réponses; il est toutefois informé du contenu des réponses et des commentaires. Mme Labrèche précise également qu'il n'est pas prévu que cette évaluation ne soit versée au dossier du professeur aux fins de promotion. La vérification des documents administratifs permettra de s'assurer de la conformité des pratiques. La *provost* mentionne qu'elle va vérifier la possibilité de transmettre le rapport qui avait été déposé en 2001.

M. Paul Arminjon partage les préoccupations présentées par M. Campos. Il estime que l'on ne pourra procéder à d'autres développements en évaluation des enseignements sans avoir préalablement examiner la problématique signalée. La formule actuelle ne permet pas d'obtenir des évaluations qui soient uniformisées. Car malgré ses qualités, aucun professeur n'échappe à des commentaires qui peuvent être non fondés ou non justifiés. M. Arminjon appuie ses propos par des exemples de situations qu'il a connues, et s'adresse aux représentants étudiants, afin d'inciter les étudiants à procéder aux évaluations en connaissance de cause.

M. Jonathan Plamondon demande un point d'ordre, estimant que M. Arminjon doit plutôt adresser son intervention au président, et demandant que par ses propos, il ne préjuge pas que les étudiants soient mal intentionnés dans le cadre du processus d'évaluation, et ne porte pas préjudice aux représentants étudiants.

M. Arminjon explique que l'interprétation de M. Plamondon ne correspond pas à ses intentions.

Le président des délibérations invite les membres à s'en tenir au rapport présenté.

Mme Sophie Cuvelliez mentionne que l'évaluation en ligne a été considérée en regard de l'évaluation de stages, dans le cadre d'enseignements cliniques. Dans la recherche de formules d'évaluation appropriées, on a consulté le CEFES, afin de vérifier le niveau de validation de formules d'évaluation, et de vérifier les moyens dont on dispose pour assurer la sécurité des informations. Ainsi, seuls les étudiants ayant suivi le stage peuvent avoir accès au questionnaire. Cette formule a été expérimentée sous forme de prototype, et sur une base volontaire. Les informations recueillies n'étant pas diffusées dans le dossier du professeur, elles ne peuvent être prises en compte dans le processus de promotion.

En regard de l'exemple présenté par Mme Cuvelliez, la *provost* réitère que l'essai de formules d'évaluation en ligne est effectué de manière exploratoire en regard de situations spécifiques.

Le président des délibérations signale que le point en cours porte sur la présentation des rapports d'étape de comités de l'Assemblée; dans ce cadre, il n'y a pas lieu de débattre de questions de fonds.

M. Louis-Philippe Vien partage l'avis présenté par Mme Diane Labrèche, sur le fait que les questions soulevées méritent d'être examinées, mais qu'il serait préférable, pour ce faire, d'attendre le dépôt du rapport du GEE sur ces questions.

Mme Renée Béland demande des précisions sur les deux processus d'évaluation auxquels il a été référé.

La *provost* explique que les deux processus ne sont pas appliqués aux mêmes fins. Le processus d'évaluation prévu par la convention collective présente une acception plus large, et concerne principalement l'évaluation aux fins de la promotion. L'évaluation des prestations d'enseignements-cours n'a pas pour objectif premier de servir aux fins de la promotion, et se pose davantage dans un contexte d'appréciation et d'amélioration.

L'Assemblée ayant complété l'étude du point 9, elle reprend l'étude des sujets inscrits en *Période d'information* (délibération AU-481-5.4).

AU-481-9.8	Groupe de travail chargé d'étudier la représentation du corps professoral à l'Assemblée universitaire	AU-481-9.8
------------	---	------------

Le *vice-provost* et vice-recteur-Planification mentionne que le Groupe de travail chargé d'étudier la représentation du corps professoral à l'Assemblée universitaire a tenu une réunion au cours de l'automne, dans le cadre de laquelle il a précisé les grands principes de la représentation professorale à l'Assemblée qui seront retenus en regard de ses travaux.

AU-481-10

STRUCTURATION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

AU-481-10

- Rapport sur les échanges relatifs aux *Propositions de modifications et de clarifications* consignées au document A-21/480^e/606

A-21/481^e/606 modifié

Le président des délibérations rappelle que lors de la dernière séance, l'Assemblée avait adopté le rapport sur la structuration des études supérieures sous réserve de traiter, à sa 481^e séance du 11 décembre 2006, les questions soulevées dans le document intitulé *Modifications et clarifications à apporter au projet de réforme de la Faculté des études supérieures avant son adoption*, et consignées au document A-21/480^e/606 qui avait alors été déposé en séance. Les membres ont reçu une version modifiée de ce document, intitulé *Propositions suite au rapport du Comité sur l'évaluation de la Faculté des études supérieures – septembre 2006*, et portant la cote A-21/481^e/606 modifié.

En l'absence de M. Samir Saul, le président des délibérations invite Mme Renée Béland, qui a participé à la rencontre avec le vice-recteur–International et responsable des études supérieures, à présenter le document mentionné. Mme Béland donne lecture des propositions qui ont été reformulées à la suite de la rencontre avec le vice-recteur. Celui-ci signale qu'il est favorable au contenu du document présenté.

Le président des délibérations rappelle que le Comité de l'ordre du jour a prévu une période de discussion générale sur ce point d'une durée de 25 minutes.

M. Martin Vézina rappelle que la FAÉCUM a favorisé le maintien d'un poste de doyen ayant statut d'un vice-recteur.

Sur la proposition 5 c), M. Vézina demande que les données nominatives ne soient pas diffusées. Il demande des éclaircissements sur la légalité de cette mesure. S'il n'est pas possible d'obtenir ces précisions, il proposerait de retirer ce paragraphe.

Le vice-recteur–International et responsable des études supérieures observe que l'inquiétude soulevée est légitime. Il suggère d'ajouter « dans le respect des lois applicables », afin de préserver le principe de transparence.

Mme Claire Durand mentionne que la nomination d'un doyen ayant statut d'un vice-recteur apparaît contradictoire, puisque la procédure de nomination d'un doyen diffère de celle d'un vice-recteur, qui est nommé par le recteur.

Sur la proposition 5 c), Mme Durand se dit d'accord avec M. Vézina de retirer cet énoncé. Elle précise que le principe de transparence s'applique plutôt aux processus.

Sur la procédure de nomination, le vice-recteur–International et responsable des études supérieures explique qu'il reste possible de concilier les deux procédures de nomination, entre autres à la condition que certaines étapes soient respectées, dont celle des audiences.

M. Gilles Lavigne dit comprendre les inquiétudes présentées par les étudiants. Mais dans les faits, plusieurs organismes diffusent ces informations.

En réponse à une question de M. Gilles Lavigne, le vice-recteur–International et responsable des études supérieures donne lecture de la recommandation 15 du Rapport d'évaluation, précisant la procédure d'attribution de doctorats honorifiques. La mise en candidature relève, entre autres, des unités académiques.

En réponse à une question de M. Roger B. Richard sur la proposition 8, le vice-provost et vice-recteur–Planification explique que les postes de professeurs dits « interdisciplinaires » se posent en ajout des postes disciplinaires, et seront donc calculés

en-dehors des effectifs. Ces professeurs appartiennent à une unité, mais en ajout des effectifs de cette unité.

En réponse à une question de Mme Céline Goulet, le vice-recteur–International et responsable des études supérieures explique que les « responsables des études supérieures », mentionnés à la proposition 6 c), pourraient gérer certains programmes, à la place des vice-doyens. Le cas échéant, ils pourraient bénéficier de dégrèvements. Plusieurs unités appliquent cette formule, qui sera de plus en plus encouragée.

M. Jonathan Plamondon annonce qu'il présentera une proposition d'amendement à l'alinéa 5 c). Le président des délibérations l'invite à la formuler par écrit et à la remettre à la secrétaire générale.

Le président annonce la fin de la période de discussion générale.

La secrétaire générale donne lecture de la proposition d'amendement à l'alinéa 5c, présentée par M. Jonathan Plamondon, et se lisant : « que chaque professeur reçoive de son unité un rapport annuel indiquant, pour son unité, les résultats des concours de bourses, comprenant le type de bourses obtenu, le montant de bourse obtenu et les dates de début et de fin de la bourse. »

M. Louis Dumont mentionne qu'il votera contre l'amendement, afin de préserver le principe de transparence.

Mme Céline Goulet se dit contre l'amendement proposé, car il se pose à l'encontre des modalités appliquées par les organismes subventionnaires. De plus, l'expérience observée dans sa Faculté a montré que l'affichage de ces résultats augmente l'intérêt pour ces concours.

M. Plamondon précise que l'amendement ne vise pas à nier le principe de la transparence, mais à l'appliquer sans compromettre des données nominatives.

Mme Claire Durand souhaite proposer un amendement à la proposition d'amendement, par l'ajout suivant : « (...) le montant, le nombre et le type de bourses obtenues, ainsi que les dates de début et de fin de la bourse. » L'Assemblée convient d'ajouter cet amendement à la première proposition d'amendement.

Mme Anne-Marie Boisvert signale qu'elle votera contre l'amendement proposé. Elle considère que la formulation d'origine est plus appropriée en regard des pratiques. L'inquiétude soulevée pourrait être résolue par l'ajout de la mention « dans le respect des lois applicables ».

M. Denis Monière propose de prendre le vote sur l'amendement présenté: cette proposition est appuyée. La majorité des membres se dit prête à procéder au vote.

L'amendement proposé est rejeté, à la majorité. Trois abstentions sont inscrites.

Mme Anne-Marie Boisvert propose d'amender l'alinéa 5 c) par l'ajout de la mention « dans le respect des lois applicables » (ajouté au début de l'alinéa, après « unité »). La proposition d'amendement est appuyée.

L'Assemblée prend le vote sur l'amendement proposé, lequel est adopté à la majorité, 2 oppositions et 4 abstentions étant inscrites.

L'Assemblée procède ensuite à l'adoption des propositions, selon le document ainsi amendé.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, une abstention étant inscrite,

l'Assemblée universitaire adopte les Propositions suite au Rapport du Comité sur l'évaluation de la Faculté des études supérieures, conformément au document A-21/481^o/606 modifié, amendé.

Les conditions relatives à l'adoption du Rapport sur la structuration des études supérieures étant ainsi complétées, l'Assemblée félicite les responsables de ce dossier en applaudissant.

AU-481-11 PROPOSITION RELATIVE AUX MODALITÉS D'UTILISATION DES MONTANTS QUI PROVIENDRONT DU RÉINVESTISSEMENT ANNONCÉ PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

A-21/480^o/605; A-21/481^o/618

Relativement à la proposition présentée par M. Samir Saul, et consignée au document A-21/480^o/605, le vice-recteur exécutif présente des éléments de cadre et de contraintes quant au réinvestissement annoncé par le Gouvernement en matière de financement de l'éducation. La présentation du vice-recteur est faite à l'aide d'acétates électroniques; une version imprimée des acétates sera versée au dossier séance, et sera également transmise aux membres. Au terme de sa présentation, qui a comporté des explications comptables, le vice-recteur signale que la teneur du réinvestissement annoncé pourrait correspondre à une proportion réduite du montant global, en regard des règles d'attribution, et que les montants attribués pourraient être pré-assignés. Il conviendra de tenir compte de ces éléments dans l'étude de la proposition déposée. Le recteur ajoute un élément d'information, sur le fait que le montant indiqué de 260 M\$ ramènerait l'Université à un niveau de financement par étudiant correspondant à celui qui était appliqué en 1989.

Le président des délibérations s'informe si, en l'absence du proposeur, un autre membre a été désigné pour présenter la proposition.

M. Louis Dumont a été désigné pour présenter la proposition. Il explique que dans le contexte du réinvestissement limité qui a été annoncé par le Gouvernement en août dernier, l'Assemblée trouve une occasion de discuter des problèmes budgétaires de l'Université et des moyens à prendre pour les résoudre. La proposition présentée formule que les sommes qui seront obtenues par l'Université dans le cadre du réinvestissement soient exclusivement destinées aux besoins de la communauté universitaire, et qu'un plan de trois ans soit établi pour déterminer l'utilisation de ces montants. La proposition énonce également un principe d'une consultation de la communauté universitaire quant à l'actualisation de ce plan. M. Dumont donne lecture de la résolution, consignée au document A-21/480^o/605.

Le président des délibérations indique que le Comité de l'ordre du jour a fixé à 40 minutes la durée de la période de discussion générale sur cette proposition.

M. Jonathan Plamondon précise que l'objectif de la proposition vise à permettre à l'Université de resituer ses efforts quant à son fonctionnement, dans un contexte financier difficile. La proposition met de l'avant le principe de la consultation de la communauté sur ces questions, et leur articulation dans le cadre d'un plan d'action.

Le vice-recteur exécutif explique que pour ce faire, l'Université devra tenir compte de la situation exacte dans laquelle elle se trouvera au moment où le réinvestissement sera effectué. Le vice-recteur mentionne également que la présentation qu'il a faite sur les contraintes du réinvestissement invite à ne pas fonder ses efforts sur cette seule mesure du

réinvestissement; une mobilisation plus large doit être établie, afin que les universités obtiennent un financement à la mesure de leurs besoins.

Mme Renée Béland demande si des secteurs prioritaires ont été identifiés par le Gouvernement dans le cadre du réinvestissement.

Le vice-recteur exécutif mentionne qu'une ventilation a été définie en fonction de secteurs favorisés par le G-16, dont les secteurs paramédicaux.

Le recteur explique que le MELS prévoit que la concentration des universités observée dans le réinvestissement exercera une pression auprès du Gouvernement fédéral. Il est à prévoir que les universités auront à présenter un rapport sur l'utilisation des montants attribués.

Sur la proposition présentée, le recteur mentionne qu'il ne peut appuyer la première partie de la recommandation, car on ne dispose pas du contexte global du réinvestissement. En regard de la deuxième partie de la recommandation, indiquant la préparation d'un plan de trois ans, le recteur suggère plutôt qu'un tel plan soit préparé dans le cadre des consultations budgétaires.

En réponse à une question de M. Rober B. Richard, sur le poids réel représenté par l'engagement pris par le ministre Pierre Reid il y a trois ans, le recteur mentionne que les suggestions qui avaient alors été présentées sont étudiées par le Ministère.

M. Plamondon estime que la proposition permettra la tenue d'une consultation sur les questions budgétaires, et donnera l'occasion à l'Université de rassembler ses composantes à l'intérieur de cette réflexion. Se référant à la présentation du vice-recteur exécutif, M. Plamondon indique qu'il restera toujours difficile de connaître avec précision les conditions du réinvestissement. Les démarches proposées permettront de dégager une marge de manœuvre, et de faire connaître au Gouvernement les actions posées.

Le recteur explique que le réinvestissement ne permettra pas nécessairement de dégager une marge de manœuvre, dans la mesure où des unités pourront se trouver dans une situation déficitaire.

M. Milton Campos signale qu'il y aurait lieu d'identifier des façons de faire qui soient plus économiques, par exemple au niveau de l'utilisation de logiciels ou de systèmes de téléphonie.

M. Sylvain Dubé signale que la première partie de la proposition veut faire en sorte d'éviter d'exercer des coupures additionnelles dans les unités.

Le vice-recteur exécutif mentionne que pour éviter de procéder à des restrictions additionnelles, l'Université devra dégager plus de revenus, et réduire des dépenses. La proposition présentée ne couvre pas ces aspects.

Le temps alloué à la période de discussion générale étant écoulé, l'Assemblée met fin à sa discussion.

Le vice-recteur-International et responsable des études supérieures demande le vote sur la proposition présentée. L'Assemblée convient de cette modalité, à la majorité.

La question étant soulevée, il est précisé que l'Assemblée a quorum.

Au nom du proposeur, M. Louis Dumont souligne que la proposition présentée présente une occasion unique pour la direction et pour la communauté de travailler en faveur du réinvestissement.

L'Assemblée procède au vote en regard de la proposition présentée; celle-ci est rejetée à la majorité, 12 voix pour, 25 voix contre et 4 abstentions étant inscrites.

AU-481-12 PROCHAINES SÉANCES AU-481-12

Les prochaines séances auront lieu le 22 janvier et le 19 février 2007.

AU-481-13 CLÔTURE DE LA SÉANCE AU-481-13

Considérant l'heure avancée, l'Assemblée décide d'ajourner ses travaux.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée convient de la clôture de la séance.

Considérant cette décision, le vice-recteur–International et responsable des études supérieures demande que le point sur la stratégie d'internationalisation soit inscrit en priorité en Affaires soumises pour études à l'ordre du jour de la prochaine séance. La secrétaire générale prend note de cette demande.

La séance est levée à 17 heures 10.

Adopté le 23 janvier 2007 – Délibération AU-482-2

Le président

La secrétaire

Luc Vinet

Francine Verrier